

Subvention aux associations : lancement de la campagne en ligne

Vous souhaitez obtenir une aide financière du Département de Vaucluse pour votre association : à partir du 15 septembre et jusqu'au 15 décembre 2022 minuit, les responsables d'associations peuvent déposer leur demande de subvention en ligne sur le site vaucluse.fr. Ces démarches se font sous forme entièrement dématérialisée.

Publié le 07 septembre 2022

Les demandes de subventions pour l'année 2023 s'effectuent sur la plateforme Vaucluse Services via [Vaucluse.fr](http://vaucluse.fr)

en cliquant sur : [Le Conseil départemental soutient les associations - Vaucluse](http://www.vaucluse.fr/nos-services/le-conseil-departemental-soutient-les-associations-967.html)

[<https://www.vaucluse.fr/nos-services/le-conseil-departemental-soutient-les-associations-967.html>](https://www.vaucluse.fr/nos-services/le-conseil-departemental-soutient-les-associations-967.html)



Attention ! Toutes les pièces justificatives, permettant l'instruction de votre demande, doivent être obligatoirement jointes lors de l'envoi de votre dossier. A défaut, votre demande ne pourra pas être prise en compte.

Plus de renseignements au 04 90 16 15 00 ou par mail à : contact@vaucluse.fr



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09